

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 10 avril 2012 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 8h00, le maire déclare la séance ouverte.

No 3980-04-12
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2012

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Adoption du règlement 308-2012 concernant la délégation de compétence
- 5.4 Adoption du règlement numéro 306-2012 décrétant l'exécution de travaux estimés à 38 000\$ pour rendre conforme la partie privée du chemin des Abeilles, dans le but de la municipaliser et d'autoriser un emprunt
- 5.5 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur externe
- 5.6 Bottin SADL
- 5.7 Renouvellement SPCM
- 5.8 Contrat – appariteur de salles, entretien ménager, entretien parcs et terrains de jeux

6. Travaux publics

- 6.1 Contrat – achat camionnette 4x4
- 6.2 Contrat – pierre concassée
- 6.3 Contrat – pulvérisation d'asphalte
- 6.4 Contrat – services professionnels ingénieur conseil
- 6.5 Contrat – rapiéçage de chaussée
- 6.6 Contrat – asphaltage des chemins

Séance ordinaire du 10 avril 2012

- 6.7 Contrat – fauchage
- 6.8 Acquisition de 2 lots – chemin des Oeillets
- 6.8.1 Acquisition de 2 lots - chemins des Condors et des Conifères
- 6.8.2 Acquisition d'un lot - chemin des Pétunias
- 6.9 Municipalisation du chemin des Petits-Soleils et une partie des chemins des Pensées et de la Plume-de-feu
- 6.10 Audit des coûts reliés au déneigement par chemins
- 6.11 Embauche d'un surveillant au Service des Travaux publics

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Course à vélo – FADOQ Laurentides
- 7.2 Forum sur le vélo de montagne
- 7.3 Remerciements – don d'une aquarelle
- 7.4 Fonds de la ruralité, volet III
- 7.5 Appui– Musée d'art contemporain des Laurentides
- 7.6 Appui – Municipalité de Wentworth-Nord
- 7.7 Embauche d'un chef-moniteur
- 7.8 Représentante au CRSBPL
- 7.9 Demande d'aide financière au FSTD pour une étude

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure – 6, des Canaris
- 8.2 Constat d'infraction – règlement de lotissement – Constructions Novash
- 8.3 Avis de motion – règlement sur les usages conditionnels tour de télécommunication
- 8.4 Nomination au sein du CCU

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Utilisation équipements – Dystrophie musculaire
- 9.2 Formation – manipulation et usage du Dry Sprinkler Powder Aerosol

10. Environnement

- 10.1 Formation ESRI Canada
- 10.2 Nominations au sein du CCE
- 10.3 Demande d'aide financière de l'organisme ABVLACS – projet de soutien technique du CRE
- 10.4 Programme d'économie d'eau potable

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

Lettre de Monsieur Jean-Claude Fredette datée du 30 mars 2012 concernant la tour de télécommunication cellulaire.

Lettre de Madame Sylvie Turgeon datée du 2 avril 2012 concernant la tour de télécommunication.

Séance ordinaire du 10 avril 2012

No 3981-04-12
Adoption du
procès-verbal
du 12 mars 2012

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 12 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3982-04-12
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2012 pour un montant de 23 231.88\$ - chèques numéros 7184 à 7202.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2012 au montant de 405 154.47\$ - chèques numéros 7203 à 7270.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 mars 2012 sont déposés au Conseil.

No 3983-04-12
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2000\$ chacune.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Prévost Fortin D'Aoust, avocats 3309.66\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3984-04-12
Adoption du
règlement
308-2012
concernant la
délégation de
compétence

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2012
CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la

Séance ordinaire du 10 avril 2012

municipalité;

ATTENDU QUE l'article 7 de la politique de gestion contractuelle stipule : «Lorsque la loi prévoit qu'un comité de sélection doit être formé et ses membres nommés par le conseil municipal, ce pouvoir de nomination sera délégué par règlement au directeur général de la municipalité... »

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné le 12 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que le règlement numéro 308-2012 suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 193.01.

ARTICLE 3

Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats au nom de la municipalité spécifiquement prévus au présent règlement est délégué au directeur général.

ARTICLE 4

Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général se voit déléguer des pouvoirs au nom de la municipalité sont les suivants :

- a) La location ou l'achat de marchandises ou de fournitures pour un montant maximum de 2500\$ par dépense ou contrat;
- b) Les dépenses liées à l'exécution de réparation ou d'entretien des chemins pour un montant maximum de 20 000\$ par dépense ou contrat;
- c) Les dépenses de fourniture de services professionnels pour un montant de 2500\$ par dépenses ou contrat.

ARTICLE 5

Le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, le tout au nom de la municipalité.

Séance ordinaire du 10 avril 2012

ARTICLE 6

Toute autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants.

Aucune autorisation de dépense ou aucun contrat ne peut être accordé si l'on engage le crédit de la municipalité pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours.

ARTICLE 7

Le directeur général qui accorde une autorisation de dépense ou un contrat l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq jours suivant l'autorisation.

ARTICLE 8

Le directeur général a le pouvoir de nommer les membres d'un comité de sélection conformément à la politique de gestion contractuelle, ceci lorsque la loi prévoit qu'un comité de sélection doit être formé et ses membres nommés par le conseil municipal.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 3985-04-12

Adoption du règlement 306-2012 décrétant l'exécution de travaux estimés à 38 000\$ pour rendre conforme la partie privée du chemin des Abeilles, dans le but de la municipaliser et d'autoriser un emprunt

RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2012 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX ESTIMÉS À 38 000\$ POUR RENDRE CONFORME LA PARTIE PRIVÉE DU CHEMIN DES ABEILLES, DANS LE BUT DE LA MUNICIPALISER ET D'AUTORISER UN EMPRUNT

ATTENDU QU'une municipalité peut, sur requête de la majorité des contribuables intéressés, ou de sa propre initiative, ordonner la prise en charge d'un chemin;

ATTENDU QUE le coût total des travaux pour rendre conforme la partie privée du chemin des Abeilles (lots 1 921 699 et 1 921 694) est estimé à 38 000\$;

Séance ordinaire du 10 avril 2012

ATTENDU QUE le propriétaire de la partie privée du chemin des Abeilles (lots 1 921 699 et 1 921 694)) a déjà manifesté l'intention de céder à la municipalité l'assiette desdits chemins pour la somme nominale d'UN DOLLAR (1,00\$);

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2012, une réunion des propriétaires concernés s'est tenue à la mairie et qu'ils se sont entendus unanimement sur une répartition du coût entre eux;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseil lors de la séance tenue le 13 février 2012.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que le règlement portant le numéro 306-2012 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux estimés à 38 000\$ pour rendre conforme la partie privée du chemin des Abeilles (lots 1 921 699 et 1 921 694)), dans le but de municipaliser ledit chemin et d'autoriser un emprunt», soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin de rendre la partie privée du chemin des Abeilles (lots 1 921 699 et 1 921 694)) conforme à la réglementation municipale dans le but que ce chemin soit cédé par la suite à la municipalité, le Conseil est autorisé à exécuter (régie interne) ou à faire exécuter les travaux suivants (suite à un appel d'offres) :

- Arpentage et bornage des chemins si nécessaire;
- Élargissement des chemins;
- Creusage et dynamitage des fossés si nécessaire;
- Dynamitage des chemins si nécessaire;
- Installation de ponceaux;
- Construction d'une fondation aux chemins;
- Pose d'une surface de roulement (100 mm) en pierre concassée 0 – ¾;
- Émondage;
- Frais professionnels (notaire, etc.);
- Asphaltage;
- Coûts administratifs pour l'obtention de l'emprunt.

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme estimée à 38 000\$ pour les fins du présent règlement.

Séance ordinaire du 10 avril 2012

L'estimation préparée par Monsieur Yves Latour, directeur du Service des Travaux publics, en date du 24 novembre 2011, se retrouve à l'annexe « A » du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme estimée à 38 000\$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit ci-dessous une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire, selon les pourcentages suivants:

- 5782-13-2966 : 77 des Abeilles 22.9%
- 5782-13-9159 : 74 des Abeilles 22.9%
- 5782-13-5928 : 76 des Abeilles 22.9%
- 5782-12-1396 : 78 des Abeilles 22.9%
- 5782-23-2288 : 1 des Amarantes 2.8%
- 5782-14-8529 : 2.8%
- 5782-14-6404 : 2.8%

ARTICLE 6

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposé une compensation en vertu de l'article 5 peut exempter cet immeuble de cette compensation en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la compensation imposée sur son immeuble par l'article 5.

Le paiement doit être effectué avant le 30 juin 2012. Le prélèvement de la compensation imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 7

Si un nouvel immeuble ayant frontage sur le chemin est créé (lotissement), une nouvelle répartition sera établie.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général

Séance ordinaire du 10 avril 2012

ANNEXE « A »

Longueur du chemin		135 mètres	
Estimation du coût des travaux			
partie privée du chemin des Abeilles			
lots 1 921 699 et 1 921 694)			
Estimation du coût des travaux			
chemin des Abeilles (partie privée)			
	Quantité	Taux	Total
Heures de pelle hydraulique	30	215,00 \$	6 450,00 \$
Asphalte			10 000,00 \$
Ponceaux			500,00 \$
Gravier 0 - 3/4	500	22,38 \$	11 190,00 \$
Gravier 0 - 2 1/2	150	22,13 \$	3 319,50 \$
Notaire	au frais du promoteur		- \$
Arpenteur			- \$
			31 459,50 \$
Imprévus			1 591,16 \$
			33 050,66 \$
TPS 5%			1 652,53 \$
TVQ 9,5% (taux de 2012)			3 296,80 \$
			38 000,00 \$
Yves Latour			
24-11-2011			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des
rapports
financiers et
du vérificateur
externe

Les rapports financiers et du vérificateur externe pour l'exercice 2011 sont déposés au Conseil.

Séance ordinaire du 10 avril 2012

No 3986-04-12
Bottin SADL

Attendu qu'une nouvelle édition du Bottin Ste-Anne-des-Lacs sera publiée prochainement.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De renouveler la parution dans la section spéciale du Bottin Ste-Anne-des-Lacs au coût de 900\$ pour 3 pages recto-verso.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Microtexte

No 3987-04-12
Renouvellement
SPCM

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 3893-01-12 le contrat pour le contrôle et la protection des petits animaux a été renouvelé pour les mois de janvier à juin 2012 seulement.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

De renouveler pour les mois de juillet à décembre 2012 inclusivement le contrat pour le contrôle et la protection des petits animaux avec le Service de Protection Canine des Monts, selon la proposition du 11 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
SPCM

No 3988-04-12
Contrat –
appareteur de
salles, entretien
ménager,
entretien des
parcs et terrains
de jeux

Attendu que des soumissions ont été demandées pour un appareteur de salles, l'entretien ménager, l'entretien des parcs et des terrains de jeux pour 2012;

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues de :

<u>Soumissionnaires</u>	Taux horaire
Alain Blouin	27.75\$
Monic Girard	24.50\$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Madame Monic Girard pour l'appareteur de salles, l'entretien ménager, l'entretien des parcs et des terrains de jeux 2012 au taux horaire de 24.50\$ taxes en sus, le tout conformément à

Séance ordinaire du 10 avril 2012

sa soumission du 25 mars 2012, sujet cependant à une période d'essai de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Monic Girard

No 3989-04-12
Contrat –
achat
camionnette
4x4

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une camionnette 4 x 4 en 2012;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir de Élite Ford une camionnette de type 4 x 4, modèle 2012 au coût de 34492.50\$ taxes incluses, le tout conformément à sa soumission du 28 mars 2012.

Cet achat est financé par le fonds de roulement qui sera remboursé sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Élite Ford

No 3990-04-12
Contrat –
pierre
concassée

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée 2012;

Attendu que trois soumissions ont été reçues de :

Asphalte Desjardins inc.	208 492.50\$ taxes en sus
A.B.C. Rive-Nord inc.	220 317.50\$ taxes en sus
Lafarge Canada inc.	204 517.50\$ taxes en sus

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée au prix de 204 517.50\$ taxes en sus, le tout

Séance ordinaire du 10 avril 2012

conformément à sa soumission du 2 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Lafarge Canada inc.

No 3991-04-12
Contrat –
pulvérisation
d'asphalte

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la pulvérisation d'asphalte 2012;

Attendu que deux soumissions ont été reçues de :

Les Entreprises Michaudville inc.	2.25\$ /mètre carré
ACI inc.	1.94\$/ mètre carré

Ces prix n'incluent pas les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de ACI inc. pour la pulvérisation d'asphalte 2012 au prix de 1.94\$ le mètre carré, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 2 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
ACI inc.

No 3992-04-12
Contrat –
Services
professionnels
ingénieur
conseil

Attendu que des soumissions ont été demandées pour des services professionnels d'ingénieur conseil 2012;

Attendu que deux soumissions ont été reçues;

Attendu que les résultats du pointage intérimaire sont les suivants :

Genivar	79.5
Pierre Desmarais expert conseil inc.	75.5

Attendu que les prix soumis sont les suivants :

Genivar	105\$ taxes en sus
Pierre Desmarais expert conseil inc.	100\$ taxes en sus

Attendu que le pointage final est le suivant :

Genivar	14 805
Pierre Desmarais expert conseil inc.	14 900

Séance ordinaire du 10 avril 2012

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Genivar au résultat du pointage obtenu de 14 805, le tout conformément à sa soumission du 2 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Genivar

No 3993-04-12
Contrat –
rapiéçage de
chaussée

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le rapiéçage de chaussée 2012;

Attendu que trois soumissions ont été reçues de :

Asphalte Bélanger inc.	77 050.00\$
Constructions Anor (1992) inc.	79 980.50\$
Pavage Jérômien	86 350.00\$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Asphalte Bélanger inc. pour le rapiéçage de chaussée au prix total de 77 050\$ taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 3 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Asphalte Bélanger inc.

No 3994-04-12
Contrat –
asphaltage
des chemins

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'asphaltage de certains chemins en 2012;

Attendu que sept (7) soumissions ont été reçues de :

Asphalte Desjardins	293 233,51\$
A.B.C. Rive-Nord	317 376,99\$
Guy Desjardins Inc.	322 332,41\$
Constructions Anor	332 853,88\$
Sintra Inc.	384 275,19\$
Entreprise TGC Inc.	386 536,64\$
Pavage Jérômien	498 186,68\$

Séance ordinaire du 10 avril 2012

Ces prix incluent les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Asphalte Desjardins pour l'asphaltage de certains chemins en 2012 au coût de 293 233.51\$ taxes incluses, le tout conformément à sa soumission du 29 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Asphalte Desjardins

No 3995-04-12 Contrat – fauchage

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le fauchage des abords des chemins 2012;

Attendu que trois soumissions ont été reçues de :

Excavation Benoit Corbeil	49.00\$
Maintenance Patrick Laroche inc.	49.90\$
Entreprise Lake Inc.	53.00\$

Ces prix excluent les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Excavation Benoit Corbeil pour le fauchage des chemins 2012 au prix de 49\$ du kilomètre linéaire fauché, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 2 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Excavation Benoit Corbeil

No 3996-04-12 Acquisition de 2 lots – chemin des Oeillets

Attendu l'adoption du règlement numéro 270-2011 décrétant l'exécution de travaux de 110 510\$ pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeillets, dans le but de municipaliser ledit chemin et d'autoriser un emprunt;

Séance ordinaire du 10 avril 2012

Attendu que le MAMROT exige que la municipalité soit propriétaire du chemin avant d'approuver le règlement d'emprunt.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir à titre gratuit de Monsieur Nicéphore Monfette le lot 1919403 du cadastre officiel du Québec et de Monsieur Serge Le Manac'h le lot numéro 1922124 dudit cadastre.

De mandater Me Carole Forget, notaire, à la préparation de tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces immeubles.

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'acquisition, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 3997-04-12
Acquisition de
2 lots – chemins
des Condors et
des Conifères

Attendu l'adoption du règlement numéro 305-2012 décrétant l'exécution de travaux de 100 000\$ pour rendre conforme le chemin des Condors et la partie privée du chemin des Conifères, dans le but de municipaliser lesdits chemins et d'autoriser un emprunt;

Attendu que le MAMROT exige que la municipalité soit propriétaire du chemin avant d'approuver le règlement d'emprunt.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir à titre gratuit de Monsieur Jean-Marie Lachance les lots numéros 1921364 et 3969557 du cadastre officiel du Québec.

De mandater Me Carole Forget, notaire, à la préparation de tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces immeubles.

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'acquisition, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 3998-04-12
Acquisition d'un
lot – chemin
des Pétunias

Attendu l'adoption du règlement numéro 307-2012 décrétant l'exécution de travaux de 75 000\$ pour rendre conforme la partie privée du chemin des Pétunias, dans le but de la municipaliser et d'autoriser un emprunt;

Séance ordinaire du 10 avril 2012

Attendu que le MAMROT exige que la municipalité soit propriétaire du chemin avant d'approuver le règlement d'emprunt.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir à titre gratuit de Monsieur Réal Bolduc et Madame Andrée Bouchard le lot 4611812 du cadastre officiel du Québec.

De mandater Me Carole Forget, notaire, à la préparation de tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces immeubles.

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'acquisition, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 3999-04-12
Municipalisation
du chemin des
Petits-Soleils et
une partie des
chemins des
Pensées et de
la Plume-de-feu

Attendu que les numéros de lots indiqués à la résolution numéro 3840-11-11 sont erronés;

Attendu qu'il y a lieu de préciser ladite résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De remplacer le texte suivant de la résolution numéro 3840-11-11 :

De municipaliser le chemin des Petits-Soleils et une partie des chemins des Pensées (lot numéro 4 663 590) et de la Plume-de-feu (lot numéro 4 663 589) conditionnellement à la signature d'une entente spéciale avec le propriétaire quant au coût de déplacement des poteaux d'Hydro-Québec.

par le suivant :

« De municipaliser une partie du chemin des Pensées (lot 4817551), le chemin des Petits-Soleils (lot 4817551) et une partie du chemin de la Plume-de-feu (lots 4817551 et 4663591).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Me Carole Forget, notaire

No 4000-04-12
Audit des coûts
reliés au
dénéigement
par chemins

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Amyot Gélinas, comptables agréés, pour l'audit des coûts reliés au déneigement par type de chemins et ce, pour

Séance ordinaire du 10 avril 2012

un maximum de 2800\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Amyot Gélinas, comptables agréés

No 4001-04-12
Embauche
d'un surveillant
au Service des
Travaux publics

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Monsieur Émile Sylvestre à titre de surveillant des travaux effectués par le Service des Travaux publics et ce, du 7 mai au 31 août 2012, au taux horaire de 18\$ pour 40 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Émile Sylvestre

No 4002-04-12
Course à vélo –
FADOQ
Laurentides

Attendu que la tenue de l'évènement Randonnée chronométrée à vélo organisée par la FADOQ, aura lieu le mercredi, 30 mai 2012 de 9h00 à 13h00 à Sainte-Anne-des-Lacs.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs accepte de fournir l'aide technique requise (cones et chevalets) selon les demandes et sur entente avec la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

Le parcours empruntera les chemins Fournel, Godefroy et Beakie.

Que le comité organisateur voit à la sécurité des usagers;

Que la municipalité demande à la Sûreté du Québec de donner l'assistance nécessaire à cet évènement selon la disponibilité des effectifs pour les interventions qui se feront sur le territoire de la municipalité;

Que l'organisme la FADOQ fournisse un certificat d'assurances responsabilité et accident pour une valeur minimale d'un million de dollars (la municipalité devant être ajoutée comme assurée additionnelle).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
FADOQ

Séance ordinaire du 10 avril 2012

No 4003-04-12
Forum sur le
vélo de
montagne

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à participer au forum sur le vélo de montagne organisé par Forum Laurentides le 13 avril 2012 à Saint-Adolphe-d'Howard au coût de 60\$ taxes incluses, plus frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4004-04-12
Remerciements –
don d'une
aquarelle

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

De remercier Madame Renée Dion, artiste peintre, pour le don d'une aquarelle (reproduction d'un tableau de Zoltan Szabo) réalisée en janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Renée Dion, artiste peintre

No 4005-04-12
Fonds de la
ruralité, volet III

Attendu que nous pourrions obtenir jusqu'à 50% de financement.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer une demande au Fonds de la ruralité, volet III, pour l'éclairage du parc Henri-Piette et un module de jeux (Parc Parent) pour enfants de 1 ½ an à 5 ans au coût de 31 943.84 \$ conformément aux immobilisations 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4006-04-12
Appui –
Musée d'art
contemporain
des Laurentides

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le Musée d'art contemporain des Laurentides (MACL) dans sa demande de changement de statut du Musée et au projet de

Séance ordinaire du 10 avril 2012

construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : ministre Christine Saint-Pierre
Musée d'art contemporain des Laurentides

No 4007-04-12
Appui –
Municipalité de
Wentworth-Nord

Attendu que les écoles primaires rattachées à notre territoire sont situées à environ 35 kilomètres du noyau de population résidente de Wentworth-Nord;

Attendu que les parents de la plupart des élèves qui ont besoin de bénéficier du service d'aide aux devoirs offert dans ces écoles auraient à parcourir ce trajet aller-retour pour récupérer leur enfant;

Attendu que les écoles visées et la Commission scolaire des Laurentides n'ont pas donné suite à une demande de soutien financier pour un programme d'aide aux devoirs pour l'année 2011-2012 sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord;

Attendu que le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports favorise la mise en œuvre de modalités diversifiées de soutien dans le cadre de son programme d'aide aux devoirs (MELS, <http://www.mels.gouv.qc.ca/aideadevoirs>);

Attendu que la Municipalité de Wentworth-Nord a dû payer Ressources communautaires Sophie inc., un organisme sans but lucratif situé sur son territoire qui comble présentement ce besoin, afin de s'assurer qu'un service d'aide aux devoirs soit offert à sa population;

Attendu qu'il n'est pas de la responsabilité des municipalités ou des contribuables de payer pour le service d'aide aux devoirs;

Attendu qu'une telle situation ou autres problématiques similaires pourraient toucher d'autres municipalités desservies par la Commission scolaire des Laurentides, le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs juge important de soutenir la Municipalité de Wentworth-Nord dans sa démarche pour obtenir une subvention annuelle pour le service d'aide aux devoirs.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande de soutien financier de la Municipalité de Wentworth-Nord auprès de la Commission scolaire des Laurentides pour le service d'aide aux devoirs;

De demander à la Commission scolaire des Laurentides de faire tout en son pouvoir pour donner suite à des projets de partenariat qui permettraient à toutes les municipalités des Laurentides d'offrir un service d'aide aux devoirs décentralisé si elles font face aux mêmes problématiques de transport de retour à la maison;

Séance ordinaire du 10 avril 2012

De faire parvenir une copie de cette résolution à :

Monsieur André Genest, maire de la Municipalité de Wentworth-Nord;
Monsieur Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut;
Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des
Régions et de l'Occupation du territoire;
Madame Line Beauchamp, ministre de l'Éducation; et
Monsieur Claude Pouliot de la Commission scolaire des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Municipalité de Wentworth-Nord et al

No 4008-04-12
Embauche
d'un chef-
moniteur

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère,
appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Monsieur Julien Miron, à titre de chef-moniteur au Camp
de jour 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4009-04-12
Représentante
au CRSBPL

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère,
appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à
l'unanimité :

De nommer Madame Luce Lépine, conseillère, à titre de représentante
de la municipalité au CRSBPL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4010-04-12
Demande
d'aide financière
au FSTD pour
une étude

Attendu que le FSTD de la MRC des Pays-d'en-Haut et du CLD des
Pays-d'en-Haut est un fonds qui permet de réaliser des études;

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs
désire réaliser un plan fonctionnel et technique (PFT) afin de
transformer l'église en centre culturel et communautaire.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par
Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à
l'unanimité :

De déposer une telle demande d'aide financière au FSTD pour un
montant maximal afin de réaliser le PFT tel que défini plus avant et que
la municipalité investisse un maximum, tel que prévu au budget et de

Séance ordinaire du 10 avril 2012

demander un appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'architectes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4011-04-12
Dérogation
mineure –
6, des Canaris

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 6, des Canaris;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment accessoire dans sa marge avant de 9,2 mètres au lieu de 10 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 19 mars 2012, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Ne crée pas de préjudice aux voisins
- Le permis de construction a été émis en 1982

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2012-00053 en autorisant le maintien du bâtiment accessoire dans sa marge avant de 9,2 mètres au lieu de 10 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 6, des Canaris et tel que montré au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 15 février 2012 sous le numéro 377 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 6, des Canaris
Directeur du Service d'Urbanisme

No 4012-04-12
Constat
d'infraction-
règlement de
lotissement –
Constructions
Novash inc.

Attendu la mise en demeure datée du 20 juillet 2011 de Me Joanne Côté, avocate de Prévost Fortin D'Aoust, envoyée au promoteur Les Constructions Novash inc. à l'effet de rendre conforme au règlement de lotissement un tronçon du chemin des Ancolies (lot 2871376) ;

Attendu que selon l'article 3.2.2 du règlement de zonage numéro 126, la pente maximale d'un chemin ne doit pas être supérieure à 12%;

Séance ordinaire du 10 avril 2012

Attendu que Les Constructions Novash inc. ont été mis en demeure de réduire la pente existante d'environ 14% à une pente d'un maximum de 12% et ce, dans les 30 jours de la réception de ladite mise en demeure;

Attendu qu'à ce jour aucun correctif n'a été apporté afin de corriger la pente de ce tronçon du chemin des Ancolies (lot 2871376) pour le rendre conforme.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'émettre un constat d'infraction à Les Constructions Novash inc.

Qu'advenant la non-réalisation des travaux suite à l'émission du constat d'infraction, de transmettre le dossier à nos procureurs Prévost Fortin D'Aoust afin de prendre les procédures pour faire respecter nos règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service d'Urbanisme

Avis de motion –
règlement sur les
usages
conditionnels
tours de
télécommunication

Avis de motion est donné par Monsieur André Lavallée, conseiller, de la présentation à la présente séance du règlement sur les usages conditionnels pour les tours de télécommunication.

No 4013-04-12
Nomination au
sein du CCU

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer Madame Nicole Granger, à titre de membre du CCU pour le poste numéro 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Madame Nicole Granger

No 4014-04-12
Utilisation
équipements –
Dystrophie
musculaire

Attendu qu'un groupe de pompiers de Sainte-Anne-des-Lacs a décidé de relever le défi gratte-ciel pour amasser des fonds au profit de la Dystrophie musculaire;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère,

Séance ordinaire du 10 avril 2012

appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De permettre aux pompiers d'utiliser des équipements du Service des incendies afin de relever le défi gratte-ciel et le lavathon qui aura lieu au mois de mai à Sainte-Anne-des-Lacs au profit de la même cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité incendie

No 4015-04-12
Formation –
manipulation
et usage du
Dry Sprinkler
Powder Aerosol

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Monsieur Alain St-Jacques afin de dispenser une formation sur la manipulation et l'usage du Dry Sprinkler Powder Aerosol et ce, au coût de 75\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité incendie

No 4016-04-12
Formation
ESRI Canada

Attendu que ESRI Canada offre une formation Cours – ArcGIS Desktop II : outils et fonctionnalités.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à assister à la formation donnée par ESRI Canada au 1425, Boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1110, Montréal, les 16, 17 et 18 mai 2012 au coût de 1485\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service de l'Environnement

No 4017-04-12
Nominations au
sein du CCE

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer Monsieur Mathieu Khoury pour terminer le terme de Monsieur Michel Drapeau, comme membre citoyen au sein du CCE.

De nommer Monsieur Jean-Guy Gendron pour terminer le terme de Monsieur Jean-Claude Fredette, comme membre citoyen au sein du

Séance ordinaire du 10 avril 2012

CCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Mathieu Khoury
Jean-Guy Gendron

No 4018-04-12
Demande d'aide
financière de
ABVLACS –
projet de soutien
technique du CRE

Attendu la demande d'aide financière de l'organisme ABVLACS quant au projet de soutien technique du CRE.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 8 000\$ à ABVLACS pour défrayer une partie des frais qui seront encourus dans ledit projet;

De fournir à l'agent(e) un local, un poste de travail, un lien internet, un téléphone et un ordinateur;

Assurer la supervision de l'agent(e) de liaison;

Et ce, conditionnellement à la production des états financiers et du rapport d'activités du dernier exercice financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
ABVLACS
Directeur du Service de l'Environnement

No 4019-04-12
Programme
d'économie
d'eau potable

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'adhérer au Programme d'économie d'eau potable au coût de 460\$ taxes en sus. Le tout coordonné par le directeur du Service de l'Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Programme d'économie d'eau potable
Directeur du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de mars et avril 2012 est déposée au Conseil.

Séance ordinaire du 10 avril 2012

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 21h10

Fin : 22h10

No 4020-04-12
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 22h10 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier